UNIL | Université de Lausanne
Faculté des sciences sociales et politiques

# GUIDE DE L'ETUDIANT
# BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE EN SCIENCE POLITIQUE

# (BACHELOR OF ARTS (BA) IN POLITICAL SCIENCE)

# 2023 – 2024

**Bachelor à temps partiel** : Le cursus d'études d'un étudiant inscrit dans le cadre de la Directive 3.19 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Baccalauréats universitaires est le même que celui d'un étudiant inscrit en Baccalauréat universitaire à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre de réaliser les études en 14 semestres au maximum, dont maximum 6 semestres pour la partie propédeutique. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

**Concernant les modalités d'évaluation de chaque enseignement, les étudiants sont priés de se référer pour l'année 2023-2024 au document « Liste des évaluations et de leurs modalités 2023-2024 » qui se trouve sur le site web à l'adresse www.unil.ch/ssp/examens**

**Formulation**

Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent document s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

(Juillet 2023-250 ex.)

# AVERTISSEMENT

Ce programme d'étude a été réalisé à partir des données du système d'information *SylviaAcad* de l'Université de Lausanne. Sa base de données contient toutes les informations relatives aux enseignements proposés par les différentes facultés ainsi que leurs horaires. Ces données peuvent également être consultées online à l'adresse : **https://applicationspub.unil.ch/interpub/noauth/php/Ud/index.php**.

Date de génération : 04.07.2023

# TABLE DES MATIERES


Objectifs et perspectives du Baccalauréat universitaire (Bachelor) en science politique 1

Présentation schématique du programme du Baccalauréat universitaire en science politique 2

Informations diverses et pratiques 3

**Plan d'études du Baccalauréat universitaire en science politique 7**

**Baccalauréat universitaire en science politique, propédeutique 7**

Module science politique 7

Module méthodologie 7

Module enseignements à choix 8

**Baccalauréat universitaire en science politique, deuxième partie 9**

Module science politique : enseignements obligatoires 9

Module méthodologie 9

Sous-module méthodes qualitatives 9

Sous-module méthodes quantitatives 10

Sous-module séminaire de recherche 11

Module enseignements à choix en science politique 12

Sous-module enseignements à choix en science politique 12

Politiques publiques 12

Pensée politique et économique 12

Histoire internationale 13

Politique suisse et comparée 13

Relations internationales 14

Comportements politiques 14

Sous-module enseignements à choix libre 14

Informations concernant l'histoire comme branche enseignable 15

Informations relatives à la procédure d'inscription aux enseignements à choix libre et hors SSP 17

Règlement du Baccalauréat universitaire en science politique 21

# BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN SCIENCE POLITIQUE (DÈS 2015A) (2015 ->)

## Grade :

Baccalauréat universitaire en science politique

## Description :

Le Baccalauréat universitaire en science politique est composé de trois volets :

- Une partie enseignements obligatoires en science politique : elle propose des cours et séminaires couvrant les principaux domaines d'observation et d'analyse de la politologie, comme les comportements politiques, la pensée politique et économique, la politique suisse et comparée, les relations internationales, l'histoire internationale et les politiques publiques.

- Une partie apprentissage des méthodes : elle assure une solide formation à l'utilisation des méthodes qualitatives et quantitatives.

- Un partie enseignements à choix : elle offre d'une part la possibilité aux étudiants de choisir des enseignements supplémentaires en science politique dans les domaines des politiques publiques, de la pensée politique, de l'histoire internationale, de la politique suisse et comparée, des relations internationales et des comportements politiques. D'autre part, les étudiants peuvent approfondir leur formation dans les domaines susmentionnés ou choisir des enseignements dans d'autres disciplines et suivre des enseignements dispensés au sein d'autres filières de la Faculté des SSP, d'autres facultés ou universités.

## Objectifs :

Le Baccalauréat universitaire en science politique vise à assurer une solide formation, nécessaire à la compréhension des phénomènes politiques. Il couvre les différents domaines d'études inhérents à la science politique, mais permet également une large ouverture interdisciplinaire. Les domaines de la science politique enseignés à la Faculté des Sciences sociales et politiques sont l'histoire des idées politiques, la science politique comparée, la sociologie politique, les relations internationales et l'histoire internationale. La science politique se nourrit également d'un savoir interdisciplinaire, principalement emprunté à la sociologie et à l'histoire, à la philosophie, à l'économie et au droit. Elle recourt aux techniques d'investigation et outils méthodologiques des sciences sociales.

## Perspectives :

Le Baccalauréat universitaire en science politique donne accès à toutes les options de la Maîtrise universitaire en science politique de l'Université de Lausanne ainsi qu'à la Maîtrise universitaire en politique et management publics de l'IDHEAP. En règle générale, les titulaires du Baccalauréat universitaire en science politique sont également admis dans les programmes de maîtrise en science politique des autres universités suisses et des universités européennes. Les étudiants intéressés par des études de maîtrise universitaire en science politique dans des universités à l'étranger sont invités à prendre contact directement auprès de ces universités pour connaître leurs conditions d'admission.

## Durée :

6 semestres = 180 crédits ECTS

# BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE EN SCIENCE POLITIQUE
# 180 CREDITS ECTS

## Module Propédeutique 60 crédits ECTS

**Science politique**

**36 crédits ECTS**

**Méthodologie**
**12 crédits ECTS**

- Cours
  6 crédits ECTS
- Séminaire
  6 crédits ECTS

**Enseignements à choix**

**12 crédits ECTS**

## Seconde partie de baccalauréat universitaire 120 crédits ECTS

### Module Science politique: enseignements obligatoires
**36 crédits ECTS**

- Politiques publiques
  6 crédits ECTS
- Pensée politique
  6 crédits ECTS
- Histoire internationale
  6 crédits ECTS
- Politique suisse et comparée
  6 crédits ECTS
- Relations internationales
  6 crédits ECTS
- Comportements politiques
  6 crédits ECTS

### Module méthodologie
**30 crédits ECTS**

**Méthodes qualitatives**
**12 ECTS**

- Cours
  6 crédits ECTS
- Séminaire
  6 crédits ECTS

**Méthodes quantitatives**
**12 ECTS**

- Cours
  6 crédits ECTS
- Séminaire
  6 crédits ECTS

**Séminaire de recherche**
**6 crédits ECTS**

### Module enseignements à choix
**54 crédits ECTS**

**Enseignements à choix science politique**
**30 crédits ECTS**

- Politiques publiques
- Pensée politique
- Histoire internationale
- Politique suisse et comparée
- Relations internationales
- Comportements politiques

**Enseignements à choix libre**

**24 crédits ECTS**

# INFORMATIONS DIVERSES ET PRATIQUES

## TYPES D'ENSEIGNEMENTS ET D'EVALUATIONS DE LA FACULTE DES SSP

La Faculté des SSP propose les types d'enseignements et d'évaluations suivants :

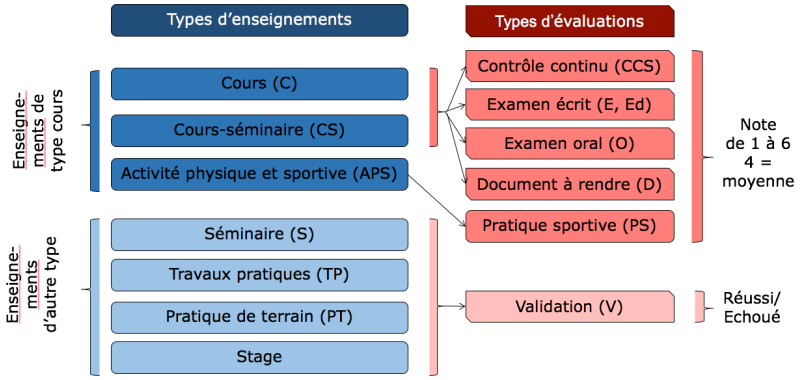


Le type de chaque enseignement est mentionné dans le plan d'études. Les modalités d'évaluation de chaque enseignement, valables pour les trois sessions de l'année académique, figurent sur le site web de la Faculté à l'adresse www.unil.ch/ssp/examens.

## INSCRIPTION AUX ENSEIGNEMENTS ET AUX EVALUATIONS

**L'étudiant a l'obligation de s'inscrire à tous les enseignements qu'il suit durant les 4 premières semaines de chaque semestre** (www.unil.ch/inscriptions).

Les enseignements annuels nécessitent une seule et unique inscription que l'étudiant doit effectuer au début du semestre d'automne. L'inscription à l'enseignement est automatiquement prolongée au semestre de printemps.

**L'étudiant a l'obligation de s'inscrire aux évaluations qui nécessitent une inscription durant les 4 premières semaines de chaque semestre (inscription aux évaluations de la session d'hiver durant les 4 premières semaines du semestre d'automne et inscription aux évaluations des sessions d'été et d'automne durant les 4 premières semaines du semestre de printemps)** (www.unil.ch/inscriptions).
Les inscriptions se déroulent somme suit selon le type d'évaluation fixé :

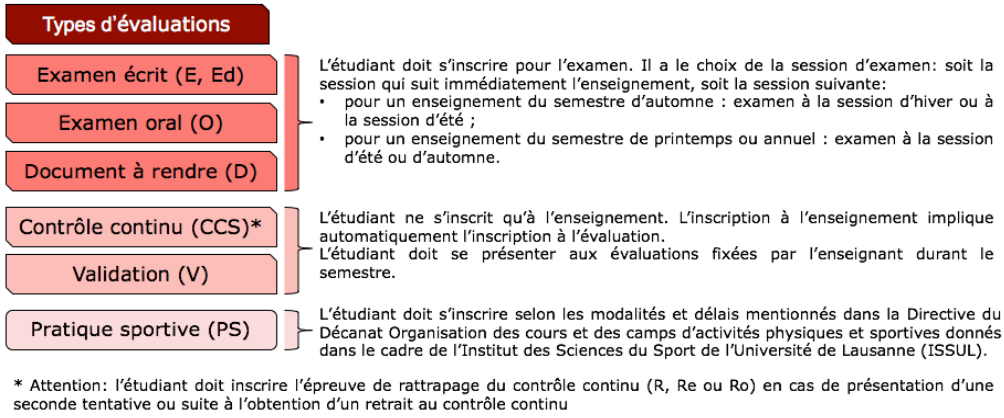


**A l'issue de la période d'inscription, une période de 2 semaines d'inscription tardive, moyennant payement d'une taxe de CHF 200.- de retard est ouverte (CHF 200.- pour les enseignements et CHF 200.- pour les examens). A l'issue de la période d'inscription tardive, aucune inscription n'est acceptée, sauf cas de force majeure.**

## PRESENTATION DES EVALUATIONS ET NOMBRE DE TENTATIVES

L'étudiant a droit à deux tentatives au maximum pour chaque évaluation. Les évaluations suffisantes à l'issue de la première tentative et les évaluations insuffisantes à l'issue de la première tentative appartenant à un ensemble à tolérance réussi ne peuvent pas être présentées en seconde tentative et sont définitives. En cas de seconde tentative, la meilleure des deux notes est gardée.

L'étudiant est toujours interrogé sur le dernier cours donné. Par conséquent, si un cours est redonné entre

la première et la seconde tentative, l'étudiant a l'obligation de le resuivre et le réinscrire par Internet.

Les enseignements de type cours et cours-séminaires sont évalués par une note. L'échelle des notes va de 1 à 6, 4 étant la note minimum requise pour l'obtention des crédits ECTS. Les enseignements de type séminaire et TP sont évalués par la mention « Réussi » ou « Echoué »

## PRESENTATION DES CCS, SEMINAIRES ET TP

Lorsqu'un enseignement est évalué par un contrôle continu (CCS), l'étudiant doit se présenter aux épreuves fixées par l'enseignant durant le cours. Le CCS fait l'objet d'une note à la session suivant immédiatement le cours.

Lorsqu'un enseignement est un séminaire ou des TP, l'étudiant doit se conformer aux instructions et délais fixés par l'enseignant pour la validation du travail. L'étudiant obtient un résultat pour la session pour laquelle les délais de rendu ont été fixés par l'enseignant. L'évaluation peut être exigée soit pour la session d'examen qui suit immédiatement l'enseignement, soit pour la suivante.

## SESSIONS DE PRESENTATION DES EVALUATIONS

Pour chaque évaluation qui nécessite une inscription (examen écrit, examen oral, document à rendre), l'étudiant dispose des choix d'inscriptions suivants :

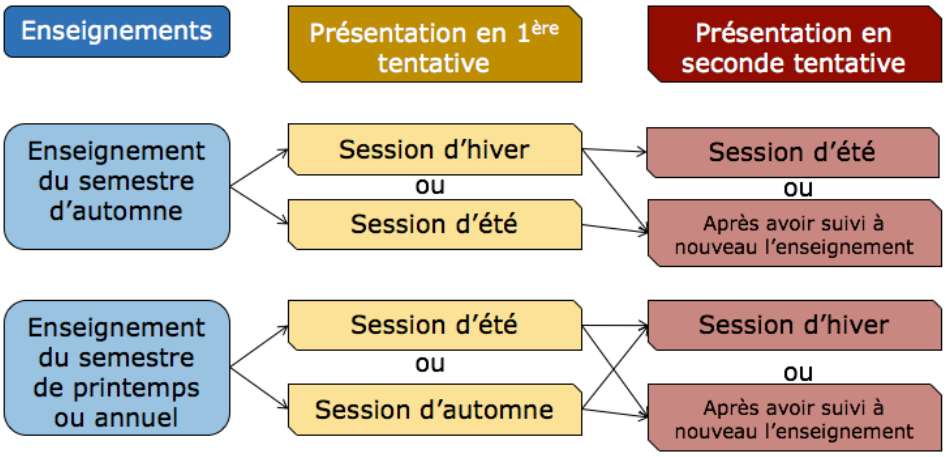


Ainsi, l'étudiant a le choix de s'inscrire pour la session suivant immédiatement le suivi du cours ou pour la session suivante, ce qui implique ce qui suit :

- enseignement du semestre d'automne : évaluation à la session d'hiver ou à la session d'été ;
- enseignement du semestre de printemps ou annuel : évaluation à la session d'été ou d'automne.

En cas d'échec, l'étudiant peut :

- soit inscrire le rattrapage à la session d'été suivante en cas d'échec à la session d'hiver, ou à la session d'hiver suivante en cas d'échec à la session d'été ou d'automne ;
- soit, si son délai d'études le lui permet, suivre à nouveau l'enseignement et donc le réinscrire à l'enseignement et à l'évaluation.

Une évaluation échouée à la session d'été ne peut donc pas être représentée à la session d'automne, excepté pour les cas prévus par les Directives du Décanat en matière d'inscription aux enseignements, aux examens et au mémoire.

**En cas d'échec, l'étudiant n'a pas la possibilité de choisir un autre enseignement.**

## ENSEIGNEMENTS ET EVALUATIONS SE DEROULANT DANS UNE AUTRE FACULTE OU UNIVERSITE

L'étudiant qui suit des enseignements et présente des évaluations hors de la Faculté des SSP doit impérativement les inscrire auprès de la Faculté des SSP et se renseigner auprès de l'autre faculté sur les modalités et délais d'inscription. L'étudiant doit respecter les modalités et délais de présentation des évaluations fixées par la faculté ou l'université dans laquelle l'enseignement est dispensé, tant pour la 1e que la 2e tentative le cas échéant.

## CONDITIONS DE REUSSITE DE LA PROPEDEUTIQUE DU BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE

Pour réussir la propédeutique, l'étudiant doit obtenir au minimum pour 48 crédits ECTS d'évaluations suffisantes (notes égales ou supérieures à 4 et évaluations « réussi »). Il peut obtenir au maximum pour 12

crédits ECTS de notes insuffisantes (notes de 3.0 ou de 3.5) dans son programme de propédeutique. L'étudiant ne doit pas avoir de note éliminatoire (note en-dessous de 3 ou évaluation de séminaire ou TP en échec après 2 tentatives).

## CONDITIONS DE REUSSITE DE LA 2EME PARTIE DU BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE

Pour réussir la 2ème partie du bachelor, l'étudiant doit obtenir au minimum pour 96 crédits ECTS d'évaluations suffisantes (notes égales ou supérieures à 4 et évaluations « réussi »), réparties comme suit dans les modules du programme : au minimum 30 crédits ECTS d'évaluations suffisantes dans le module « Science politique : enseignements obligatoires », au minimum 24 crédits ECTS d'évaluations suffisantes dans le module « Méthodologie » et au minimum 42 crédits ECTS d'évaluations suffisantes dans le module « Enseignements à choix ». Il peut donc obtenir au maximum pour 24 crédits ECTS de notes insuffisantes (notes de 3.0 ou de 3.5) dans la 2ème partie du bachelor, le maximum de notes insuffisantes susmentionné étant réparti comme suit dans les modules du programme : au maximum 6 crédits ECTS de notes insuffisantes dans le module « Science politique : enseignements obligatoires », au maximum 6 crédits ECTS de notes insuffisantes dans le module « Méthodologie » et au maximum 12 crédits ECTS de notes insuffisantes dans le module « Enseignements à choix ». L'étudiant ne doit pas avoir de note éliminatoire (note en-dessous de 3 ou évaluation de séminaire ou TP en échec après 2 tentatives).

## DELAIS ET PROLONGATION D'ETUDES

Les étudiants à temps plein ont l'obligation de présenter toutes les évaluations de la propédeutique au plus tard à la fin de la 1ère année d'études, faute de quoi un 1er échec est prononcé aux évaluations non inscrites. Les étudiants à temps plein ont au maximum 4 semestres pour réussir la propédeutique et au maximum 10 semestres pour réussir le bachelor. Un échec définitif est prononcé en cas de non-réussite dans les délais.

Le Règlement de Faculté prévoit que « La durée maximale des études peut être prolongée uniquement sur dérogation accordée par le Décanat, sur demande écrite justifiée par pièce de l'étudiant, pour des raisons d'ordre familial, professionnel ou d'atteinte à la santé. Conformément au RGE, le nombre de semestres supplémentaires accordés par dérogation ne peut excéder deux semestres » (art. 48 al. 2). La demande, motivée et accompagnée des justificatifs, doit être présentée en début d'année. La conseillère aux études est à disposition des étudiants à ce sujet.

## ETUDES A TEMPS PARTIEL

La Directive 3.12 de la Direction de l'Université de Lausanne en matière d'études à temps partiel prévoit la possibilité d'effectuer un programme de bachelor à temps partiel. La demande motivée doit être adressée lors de l'inscription en bachelor et ne peut pas être effectuée en cours d'études. Pour plus d'informations sur les délais et conditions d'études à temps partiel, merci de vous référer à la Directive 3.12.

## HANDICAP

Les étudiants en situation de handicap peuvent solliciter des mesures d'aménagement, pour les examens notamment. Toute demande doit être adressée au secrétariat des étudiants SSP en tout début d'études (fin de la 4e semaine au plus tard), accompagnée d'un certificat médical récent explicatif établi par un spécialiste. Pour plus d'informations : www.unil.ch/ssp/fr/home/menuguid/etudiantes/handicap.html.

## CONGE

S'ils ne suivent aucun enseignement à l'Université de Lausanne, les étudiants ont la possibilité de demander au maximum 3 semestres de congé aux motifs et conditions mentionnés aux art. 92 à 97 du Règlement d'application de la loi sur l'Université de Lausanne (RLUL). Le formulaire de demande de congé doit être adressé au secrétariat des étudiants SSP au plus tard le 30 septembre pour le semestre d'automne et au plus tard le 28 février pour le semestre de printemps.

## MOBILITE : ETUDES DANS D'AUTRES UNIVERSITES SUISSES OU A L'ETRANGER

Les étudiants de la Faculté des SSP ont la possibilité de suivre un semestre ou une année d'études dans une autre université suisse ou à l'étranger. Les étudiants intéressés prennent contact assez tôt avec la conseillère aux études pour planifier leur projet et s'assurer de sa cohérence par rapport à leur plan d'études. Pour plus d'informations : www.unil.ch/ssp/mobilite-out

## REGLEMENTS

Les étudiants sont priés de consulter :

- le Règlement du Baccalauréat universitaire de leur filière d'études qui fixe notamment les conditions

de réussite et d'échec, les conditions d'équivalences et de mobilité,
- le Règlement des Commissions permanentes, notamment pour ce qui concerne les attributions de la Commission d'examens et celles de la Commission de recours,
- les Directives du Décanat en matière d'enseignements et d'étudiants.

Tous les Règlements sont disponibles sur le site www.unil.ch/ssp ou auprès du secrétariat de la Faculté. Le Règlement de la formation suivie par l'étudiant lui est remis en début de cursus avec son plan d'études.

## VOIES DE RECOURS

Les voies de recours contre les décisions de la Commission d'examens sont stipulées aux art. 63 et 64 du Règlement de Faculté. Les étudiants peuvent également obtenir des informations complémentaires auprès de la conseillère aux études ou du secrétariat de la Faculté.

Toute décision de la Faculté peut faire l'objet d'un recours, dans les 10 jours dès sa réception. Il doit être adressé à la Direction de l'Unil, Service juridique, bât. Unicentre, 1015 Lausanne, conformément à l'art. 83 de la Loi sur l'Université de Lausanne.

## INFORMATIONS ET ORIENTATION

L'étudiant bénéficie dès son inscription à la Faculté des SSP d'une information continue destinée à lui faciliter l'organisation de ses études :

- des séances d'information, à l'attention des étudiants entrant dans une nouvelle étape de formation, ont lieu chaque année. Ces séances sont annoncées sur notre site et/ou par email aux étudiants. Les conseillers aux études présentent chaque cursus de formation et se mettent à disposition pour conseiller et orienter les étudiants ;
- durant l'année académique, les conseillers aux études sont à disposition des étudiants pour fournir les informations nécessaires à l'orientation, à l'organisation et à la conduite des études ;
- la Faculté des SSP communique couramment avec ses étudiants par e-mail pour leur fournir des informations sur le déroulement des enseignements, des examens, des absences... Il est donc impératif que chaque étudiant active son accès personnel à son e-mail et au portail MyUnil et consulte régulièrement ses emails ;
- les coordonnées et les heures de réception des professeurs sont disponibles auprès du secrétariat de leur Institut de rattachement. Les professeurs, ou leurs assistants, sont disponibles pendant leurs heures de réception pour les questions liées à leur enseignement particulier ;
- les panneaux d'affichage du secrétariat et des Instituts, ainsi que le site internet de la Faculté des SSP donnent de nombreuses informations concernant notamment l'organisation des études et des examens. Les étudiants sont priés de les consulter régulièrement ;
- le Service d'orientation et carrières (SOC) de l'Université (bât. Unicentre - tél. 021/ 692 21 30) est à la disposition des étudiants qui souhaitent se réorienter dans une autre Faculté, ou qui rencontrent des problèmes d'ordre académique (www.unil.ch/soc) ;
- les étudiants qui rencontrent des problèmes d'ordre personnel ou financier peuvent s'adresser au Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME) (www.unil.ch/sasme).

## INFORMATIONS ET DOCUMENTS SUPPLEMENTAIRES

Document de référence en matière de délais : calendrier académique de la Faculté des SSP. Ce document comporte notamment les dates des périodes d'inscription aux enseignements et examens, les dates des sessions et les dates de publication des résultats. Il est disponible à l'adresse : http://www.unil.ch/ssp/inscription-enseignements-examens.

Informations supplémentaires :
La réception du Décanat SSP et votre conseillère aux études sont à votre disposition.

**Réception du Décanat SSP : Mme Jessica D'Alonzo, bureau 2609 du bâtiment Géopolis**
**Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 10h à 13h**
**tél : 021 692 31 20, e-mail : ssp@unil.ch**

**Votre conseillère aux études : Mme Léa Signer, bureau 2618 du bâtiment Géopolis**
**Heures de réception : mardi 14h-16h (en présentiel) et jeudi 10h-12h (sur Zoom) ou sur rendez-vous**
**e-mail : conseil.sciencepolitique@unil.ch**

# BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN SCIENCE POLITIQUE, PROPÉDEUTIQUE

60 crédits ECTS composés du module science politique (36 crédits), du module méthodologie (12 crédits) et du module enseignements à choix (12 crédits).

## *MODULE SCIENCE POLITIQUE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, PARTIE PROPÉDEUTIQUE*

**Valider 36 crédits d'enseignements obligatoires.**
L'effectif de l'enseignement de type séminaire mentionné ci-dessous est limité à 50 participants, conformément à la directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements et sont prises en compte par ordre chronologique.
Le séminaire "Introduction à la science politique" est dédoublé.

| Enseignements | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Histoire des idées politiques | Thomas Bouchet | 2 | Cours | Obligatoire | Annuel | 6 |
| Histoire internationale contemporaine | Anastasia Koukouna, Stefanie Prezioso | 2 | Cours | Obligatoire | Annuel | 6 |
| Institutions politiques et droit constitutionnel | Bernard Voutat | 2 | Cours | Obligatoire | Annuel | 6 |
| Introduction à la science politique | Olivier Fillieule | 2 | Cours | Obligatoire | Annuel | 6 |
| Introduction à la science politique - DD | Martina Avanza, Jonathan Miaz | 2 | Séminaire | Obligatoire | Annuel | 6 |
| Introduction aux théories économiques | Roberto Baranzini | 2 | Cours | Obligatoire | Annuel | 6 |

## *MODULE MÉTHODOLOGIE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, PARTIE PROPÉDEUTIQUE*

Valider un cours à 6 crédits ECTS obligatoire et un séminaire à 6 crédits ECTS à choisir parmi les séminaires à choix ci-dessous.

### SOUS-MODULE COURS, MODULE MÉTHODOLOGIE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, PARTIE PROPÉDEUTIQUE

**Valider le cours obligatoire à 6 crédits ECTS.**

| Enseignement | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Introduction à la recherche | Christakis Georgiou | 2 | Cours | Obligatoire | Annuel | 6 |

## SOUS-MODULE SÉMINAIRE, MODULE MÉTHODOLOGIE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, PARTIE PROPÉDEUTIQUE

**Valider 6 crédits ECTS parmi les séminaires à choix.**

L'effectif des séminaires de méthodes mentionnés ci-dessous est limité à 40 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements et sont prises en compte par ordre chronologique.

| Enseignements | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Introduction à la recherche: interactions familiales et parcours de vie | Jacques-Antoine Gauthier | 2 | Séminaire | Optionnel | Annuel | 6 |
| Introduction à la recherche: la construction sociale du corps | Pierre-Emmanuel Sorignet | 2 | Séminaire | Optionnel | Annuel | 6 |
| Introduction à la recherche: le genre dans la recherche | Lavinia Gianettoni | 2 | Séminaire | Optionnel | Annuel | 6 |
| Introduction à la recherche: migrations et transnationalisme | Flavia Cangià | 2 | Séminaire | Optionnel | Annuel | 6 |
| Introduction à la recherche: vote, abstention et rapport au politique 1 | Andrea Pilotti | 2 | Séminaire | Optionnel | Annuel | 6 |
| Introduction à la recherche: vote, abstention et rapport au politique 2 | Hervé Rayner | 2 | Séminaire | Optionnel | Annuel | 6 |
| Introduction à la recherche: Vote, abstention et rapport au politique 3 | Andrea Pilotti | 2 | Séminaire | Optionnel | Annuel | 6 |

# *MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, PARTIE PROPÉDEUTIQUE*

**Valider 12 crédits d'enseignements à choix.**

- Les étudiants qui souhaitent être admis à la Maîtrise ès Lettres avec Histoire en discipline principale ou qui se dirigent vers l'enseignement au secondaire I se réfèrent au document "Informations concernant l'histoire comme branche enseignable", disponible à la page 15 de cette brochure ainsi que sur le site www.unil.ch/ssp.
- L'effectif des enseignements de type "séminaire" mentionnés ci-dessous est limité à 50 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour les autres enseignements et sont prises en compte par ordre chronologique.
- Les enseignements suivis du code "DD" sont dédoublés.

| Enseignements | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Anthropologie culturelle et sociale I | Agathe Mora | 2 | Cours | Optionnel | Annuel | 6 |
| Histoire des idées politiques - DD | Thomas Bouchet | 2 | Séminaire | Optionnel | Annuel | 6 |
| Histoire internationale contemporaine - DD | Stéphanie Ginalski, Bernhard Carlos Schär | 2 | Séminaire | Optionnel | Annuel | 6 |
| Introduction à la psychologie sociale | Christian Staerklé | 2 | Cours | Optionnel | Annuel | 6 |
| Introduction aux méthodes de l'histoire I | Ami-Jacques Rapin | 2 | Cours | Optionnel | Annuel | 6 |
| Introduction aux théories économiques | Roberto Baranzini | 2 | Séminaire | Optionnel | Annuel | 6 |
| Politique sociale | Leen Vandecasteele | 2 | Cours | Optionnel | Annuel | 6 |
| Sociologie générale I | Céline Mavrot | 2 | Cours | Optionnel | Annuel | 6 |

# BACCALAURÉAT UNIVERSITAIRE EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE

120 crédits ECTS composés du module "enseignements obligatoires en science politique" (36 crédits), du module "méthodologie" (30 crédits) et du module "enseignements à choix" (54 crédits).
Le module "enseignements à choix" de 54 ECTS se compose d'un sous-module "enseignements à choix en science politique" pour 30 ECTS et un second sous-module "enseignements à choix libre" pour 24 ECTS.

## *MODULE SCIENCE POLITIQUE : ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

**Valider 36 crédits d'enseignements obligatoires.**
Il est recommandé de suivre les enseignements obligatoires avant de choisir des enseignements à choix des groupes correspondants.

| Enseignements | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Comportements politiques | Cécile Péchu | 4 | Cours | Obligatoire | Automne | 6 |
| Histoire internationale | Thomas David | 4 | Cours | Obligatoire | Printemps | 6 |
| Pensée politique | Antoine Chollet | 4 | Cours | Obligatoire | Printemps | 6 |
| Politique suisse et comparée | Ioannis Papadopoulos | 4 | Cours | Obligatoire | Printemps | 6 |
| Politiques publiques | Ioannis Papadopoulos | 4 | Cours | Obligatoire | Automne | 6 |
| Relations internationales | Christelle Genoud | 4 | Cours | Obligatoire | Automne | 6 |

## *MODULE MÉTHODOLOGIE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

Ce module se compose de trois sous-modules :
- Méthodes qualitatives, 12 crédits ECTS (un cours et un séminaire) ;
- Méthodes quantitatives, 12 crédits ECTS (un cours et un séminaire) ;
- Séminaire de recherche, 6 crédits ECTS.

En principe, les deux premiers sous-modules doivent être suivis immédiatement après la propédeutique, et le troisième sous-module doit être suivi en troisième année de Bachelor.

### SOUS-MODULE MÉTHODES QUALITATIVES, MODULE MÉTHODOLOGIE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE

Ce module doit être suivi, en principe, immédiatement après la propédeutique. Il totalise 12 crédits ECTS et se compose de :
- un cours obligatoire, pour 6 crédits ECTS ;
- un séminaire à choix, pour 6 crédits ECTS.

#### *MÉTHODES QUALITATIVES : COURS, MODULE MÉTHODOLOGIE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

**Valider 6 crédits ECTS : un cours obligatoire.**

| Enseignement | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Méthodes qualitatives - Bachelor | Lea Sgier | 4 | Cours | Obligatoire | Automne | 6 |

### *MÉTHODES QUALITATIVES : SÉMINAIRE, MODULE MÉTHODOLOGIE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

**Valider 6 crédits ECTS parmi les séminaires à choix, en principe durant la deuxième année.**

L'effectif des séminaires de méthodes mentionnés ci-dessous est limité à 25 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements et sont prises en compte par ordre chronologique.

| Enseignements | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| (Im)mobilité et circulation : terrains d'enquête | Daniela Cerqui Ducret | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Devenir Suisse: Enquêter sur la naturalisation | Martina Avanza | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Enquêter sur les pratiques médiatiques et culturelles | Alain Bovet | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Enquêter sur un groupe professionnel | David Pichonnaz | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Etudier les discours et pratiques des organisations internationales | Victor Santos Rodriguez | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Politiques publiques comparées | Emmanuelle Mathieu | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Sociologie des mobilisations politiques. Approche par les méthodes d'enquête | Olivier Fillieule | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Sociologie politique comparée : thèmes choisis | Mounia Bennani-Chraïbi | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |

## SOUS-MODULE MÉTHODES QUANTITATIVES, MODULE MÉTHODOLOGIE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE

Ce module doit être suivi, en principe, immédiatement après la propédeutique. Il totalise 12 crédits ECTS et se compose de :
- un cours obligatoire, pour 6 crédits ECTS ;
- un séminaire à choix, pour 6 crédits ECTS.

### *MÉTHODES QUANTITATIVES : COURS, MODULE MÉTHODOLOGIE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

**Valider 6 crédits ECTS : un cours obligatoire.**

| Enseignement | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Méthodes quantitatives | André Berchtold | 4 | Cours | Obligatoire | Printemps | 6 |

### *MÉTHODES QUANTITATIVES : SÉMINAIRE, MODULE MÉTHODOLOGIE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

**Valider 6 crédits ECTS parmi les séminaires à choix, en principe durant la deuxième année.**

L'effectif des séminaires de méthodes mentionnés ci-dessous est limité à 25 participants par séminaire conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements et sont prises en compte par ordre chronologique.

**Séminaire donné une année sur deux :**

- "Inégalités et vulnérabilités sur le marché du travail" : donné en 2023-2024.

| Enseignements | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Campagnes électorales | Maud Reveilhac | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Démographie sociale A | Jean-Marie Le Goff | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Démographie sociale B : Education et migration | Marieke Heers | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Elections et votations en Suisse: analyse de données d'enquête | Georg Lutz, Lionel Marquis | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Grandes enquêtes. Analyses empiriques I et II | Boris Wernli | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| La mesure des attitudes sociales | Maite Regina Beramendi | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Méthodes d'analyse des parcours de vie | Davide Morselli | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Sexting et autres comportements liés aux technologies chez les jeunes | Yara Barrense-Dias | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Inégalités et vulnérabilités sur le marché de travail | Stephanie Steinmetz | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |

## SOUS-MODULE SÉMINAIRES DE RECHERCHE, MODULE MÉTHODOLOGIE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE

**Valider 6 crédits ECTS parmi les séminaires à choix, en principe durant la troisième année.**
L'effectif des séminaires de méthodes mentionnés ci-dessous est limité à 25 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour tous les autres enseignements et sont prises en compte par ordre chronologique.
**Séminaires donnés une année sur deux :**
- « Concepts et mesures de la hiérarchie sociale » : non donné en 2023-24.
- « Imbrication des logiques de discrimination: élaborer une recherche par questionnaire » : donné en 2023-24.
- « Sociologie des émotions et de la socialisation» : donné en 2023-24.

Le séminaire « Consommation de substances: analyses des trajectoires » est exceptionnellement remplacé par « La santé mentale des jeunes : une approche mixte séquentielle » en 2023-2024.

| Enseignements | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Concepts et mesures de la hiérarchie sociale | Amal Tawfik | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| La santé mentale des jeunes : une approche mixte séquentielle | Yara Barrense-Dias | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Documenter l'international | Timo Walter | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Evaluation des politiques de développement | Antoine Kernen | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Imbrication des logiques de discrimination: élaborer une recherche par questionnaire | Lavinia Gianettoni | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Méthodes de l'histoire | Pierre Eichenberger | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Méthodes mixtes en éducation | Cécile Mathou | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Méthodes mixtes: l'altruisme sous la loupe | Florence Passy | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Pauvreté et exclusion sociale | Leen Vandecasteele | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Penser sociologiquement "l'enfance" | Pierre-Emmanuel Sorignet | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Politiques de régulation: Stratégies de recherche et méthodes mixtes. | Jan-Erik Refle | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Sociologie des émotions et de la socialisation | Laurence Kaufmann | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |

# *MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

Ce module se compose de deux sous-modules :
- Enseignements à choix en science politique (30 crédits) ;
- Enseignements à choix libre (24 crédits).

## SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX SCIENCE POLITIQUE, MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE

**Valider 30 crédits d'enseignements à choix en science politique.**
Avant de choisir des enseignements dans un groupe, il est recommandé d'avoir suivi le cours obligatoire correspondant.

### *POLITIQUES PUBLIQUES, SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX SCIENCE POLITIQUE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

**Il est recommandé de suivre le cours obligatoire "Politiques publiques" avant de suivre des enseignements de ce groupe.**
L'effectif des enseignements de type "séminaire" mentionnés ci-dessous est limité à 50 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour les autres enseignements et sont prises en compte par ordre chronologique.
**Enseignement donné une année sur deux :**
- "Politique de la santé: enjeux et pouvoir" : non donné en 2023-2024.

| Enseignements | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Analyse et évaluation des politiques publiques | Julie Pollard | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Enjeux sociaux de la santé | Céline Mavrot | 4 | Cours | Optionnel | Automne | 6 |
| Politique de la santé : Enjeux et pouvoir | Josef Philipp Trein | 4 | Cours-Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Politique européenne: Analyse de la gouvernance territoriale | Jean-Philippe Leresche | 4 | Cours | Optionnel | Printemps | 6 |
| Politiques publiques européennes | Jean-Philippe Leresche | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |

### *PENSÉE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE, SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX SCIENCE POLITIQUE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

**Il est recommandé de suivre le cours obligatoire "Pensée politique" avant de suivre des enseignements de ce groupe.**
L'effectif des enseignements de type "séminaire" mentionnés ci-dessous est limité à 50 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour les autres enseignements et sont prises en compte par ordre chronologique.
**Enseignements donnés une année sur deux :**
- "Microéconomie des choix publics" : donné en 2023-2024.
- "Politique macroéconomique et partis politiques" : non donné en 2023-2024.

| Enseignements | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Histoire de la pensée économique contemporaine | François Allisson | 4 | Cours | Optionnel | Automne | 6 |
| Microéconomie des choix publics | Harro Maas | 4 | Cours | Optionnel | Printemps | 6 |
| Pensée politique contemporaine | Antoine Chollet | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Politique macroéconomique et partis politiques | François Allisson | 4 | Cours-Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |

## *HISTOIRE INTERNATIONALE, SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX SCIENCE POLITIQUE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

**Il est recommandé de suivre le cours obligatoire "Histoire internationale" avant de suivre des enseignements de ce groupe.**

L'effectif des enseignements de type "séminaire" mentionnés ci-dessous est limité à 50 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour les autres enseignements et sont prises en compte par ordre chronologique.

Les étudiants qui souhaitent être admis à la Maîtrise ès Lettres avec Histoire en discipline principale ou qui se dirigent vers l'enseignement au secondaire I se réfèrent au document "Informations concernant l'histoire comme branche enseignable", disponible en page 15 de cette brochure ainsi que sur le site www.unil.ch/ssp.

**Enseignement donné une année sur deux :**

- "Histoire de l'impérialisme et émergence des Tiers-mondes : étude de cas" : donné en 2023-2024.

| **Enseignements** | **Responsable** | **H. hebd.** | **Type** | **Obl. / opt.** | **Semestre** | **Cr. ECTS** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Histoire contemporaine, étude de cas | Ami-Jacques Rapin | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Histoire internationale contemporaine : nouvelles perspectives | Thomas David | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Histoire des relations Internationales, 1900-1945 | Pierre Eichenberger | 4 | Cours-Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Histoire des relations internationales post-1945 | Joseph Daher | 4 | Cours-Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Histoire politique et sociale de l'Europe au XXe siècle | Stefanie Prezioso | 4 | Cours-Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Histoire de l'impérialisme et émergence des Tiers-mondes : étude de cas | Nicolas Bancel | 4 | Cours-Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |

## *POLITIQUE SUISSE ET COMPARÉE, SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX SCIENCE POLITIQUE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

**Il est recommandé de suivre le cours obligatoire "Politique suisse et comparée" avant de suivre des enseignements de ce groupe.**

L'effectif des enseignements de type "séminaire" mentionnés ci-dessous est limité à 50 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour les autres enseignements et sont prises en compte par ordre chronologique.

**Enseignement donné une année sur deux :**

- "Politique suisse" : non donné en 2023-2024.

| **Enseignements** | **Responsable** | **H. hebd.** | **Type** | **Obl. / opt.** | **Semestre** | **Cr. ECTS** |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Fédéralisme comparatif | Sean Müller | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Intégration européenne: histoire et enjeux actuels * | Gilles Grin | 2 | Cours | Optionnel | Annuel | 6 |
| Politique comparée: Afrique du Nord et Moyen-Orient | Mounia Bennani-Chraïbi | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Politique suisse | Andrea Pilotti | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Populisme(s): Enjeux theoriques et analyses empiriques | Oscar Mazzoleni | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Sociologie de la vie politique | Bernard Voutat | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |

***** Le cours "Intégration européenne: histoire et enjeux actuels" est un enseignement interfacultaire assuré par la Fondation Jean Monnet pour l'Europe dont la gestion administrative des examens est assurée par la Faculté de Droit (contact: affaires-étudiantes.droit@unil.ch). Les étudiants sont tenus de respecter les délais et les modalités d'inscription de cette faculté ainsi que les sessions auxquelles l'examen peut être présenté.

## *RELATIONS INTERNATIONALES, SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX SCIENCE POLITIQUE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

**Il est recommandé de suivre le cours obligatoire "Relations internationales" avant de suivre des enseignements de ce groupe.**

L'effectif des enseignements de type "séminaire" mentionnés ci-dessous est limité à 50 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour les autres enseignements et sont prises en compte par ordre chronologique.

| Enseignements | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Développement et environnement | Christelle Genoud | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Economie politique internationale | Jean-Christophe Graz | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Politique internationale | Timo Walter | 4 | Cours-Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Relations Nord-Sud | Yohan Ariffin | 4 | Cours | Optionnel | Automne | 6 |
| Sécurité internationale | Victor Santos Rodriguez | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |

## *COMPORTEMENTS POLITIQUES, SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX SCIENCE POLITIQUE, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE*

**Il est recommandé de suivre le cours obligatoire "Comportements politiques" avant de suivre des enseignements de ce groupe.**

L'effectif des enseignements de type "séminaire" mentionnés ci-dessous est limité à 50 participants par séminaire, conformément à la Directive 3.3a du Décanat. Les inscriptions se déroulent en ligne (www.unil.ch/inscriptions) comme pour les autres enseignements et sont prises en compte par ordre chronologique.

| Enseignements | Responsable | H. hebd. | Type | Obl. / opt. | Semestre | Cr. ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Comportements électoraux | Lionel Marquis | 4 | Cours | Optionnel | Automne | 6 |
| Groupes d'intérêt : action collective et représentations des intérêts | André Mach | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |
| Mouvements sociaux et engagements protestataires | Florence Passy | 4 | Séminaire | Optionnel | Automne | 6 |
| Partis politiques | Cécile Péchu | 4 | Séminaire | Optionnel | Printemps | 6 |

# SOUS-MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX LIBRE, MODULE ENSEIGNEMENTS À CHOIX, BACHELOR EN SCIENCE POLITIQUE, 2ÈME PARTIE

**Valider 24 crédits d'enseignements à choix libres.**

La possibilité est offerte de valider dans ce module des enseignements de niveau bachelor dispensés au sein de la Faculté des SSP (Science politique, Sciences sociales, Sciences du sport, Psychologie), d'autres facultés ou universités (Collèges des Humanités de l'EPFL, Sciences au carré, Lettres, FGSE, Droit, HEC, UNIGE, UNINE, etc.). Attention: des délais et modalités d'inscription particuliers peuvent s'appliquer selon les facultés ou universités. Pour pouvoir suivre les cours du Collèges des Humanités, les étudiants doivent s'inscrire sur www.unil.ch/inscriptions et auprès de l'EPFL avant le deuxième vendredi du début du semestre. Pour la procédure d'inscription d'enseignements hors SSP dans votre plan d'études, veuillez vous référer à la marche à suivre qui se trouve aux pages 17 à 20 de cette brochure.

- Les étudiants qui souhaitent suivre des enseignements d'histoire en Lettres pour être admis à la Maîtrise ès Lettres avec Histoire en discipline principale ou qui se dirigent vers l'enseignement au secondaire I se réfèrent au document "Informations concernant l'histoire comme branche enseignable" aux pages 15 à 16 de cette brochure.
- Il est possible de valider au maximum 6 crédits de cours de langues donnés par le Centre de langues de l'UNIL (CDL) ou par la Faculté des lettres.
- Il est possible de valider des Blended Intensive Programmes (BIPs) de l'alliance CIVIS pour un maximum de 6 crédits ECTS.

# INFORMATIONS CONCERNANT L'HISTOIRE COMME BRANCHE ENSEIGNABLE

Ces informations s'adressent aux étudiants qui souhaitent être admis directement à la Maîtrise ès Lettres avec Histoire en discipline principale, ou qui souhaitent accéder à la formation à l'enseignement au secondaire I (admission à la HEP avec analyse d'équivalence). En suivant les contraintes détaillées ci-dessous, l'étudiant peut obtenir une formation en histoire équivalente à celle de la discipline de base Histoire faisant partie du Baccalauréat universitaire ès Lettres.

## PARTIE PROPEDEUTIQUE

L'étudiant valide 18 crédits ECTS d'enseignements d'histoire :

Dans le Bachelor en science politique, module science politique, partie propédeutique (page 9) :

- Histoire des idées politiques (6 crédits ECTS)
- Histoire internationale contemporaine (6 crédits ECTS)

Dans le Bachelor en science politique, module enseignements à choix, partie propédeutique (page 9) :

- Introduction aux méthodes de l'histoire I (6 crédits ECTS)

## DEUXIEME PARTIE

L'étudiant valide entre 44 et 46 crédits d'enseignements d'histoire.
Les enseignements suivants dans le Bachelor en science politique sont obligatoires :

6 crédits dans la deuxième partie du Bachelor en science politique, module enseignements obligatoires (page 9) :

- Histoire internationale (6 crédits ECTS)

6 crédits à valider dans la deuxième partie du Bachelor en science politique, module enseignements à choix en science politique, sous-module « Histoire internationale » (page 13) ou sous-module enseignements à choix libre (page 14) :

- Histoire des relations internationales post-1945 (6 crédits ECTS)
  ou
- Histoire politique et sociale de l'Europe au XXe siècle (6 crédits ECTS)

6 crédits à valider dans la deuxième partie du Bachelor en science politique, module enseignements à choix en science politique, sous-module « Histoire internationale » (page 13) ou sous-module enseignements à choix libre (page 14) :

- Histoire internationale contemporaine : nouvelles perspectives (6 crédits)

L'étudiant doit également obligatoirement valider deux enseignements d'histoire non-contemporaine (pour un total de 14 à 16 crédits) dispensés par la Faculté des lettres. Ils doivent être choisis dans la liste ci-dessous et dans deux périodes distinctes (parmi histoire ancienne, histoire médiévale et histoire moderne).

Période Histoire ancienne

| Enseignements | Responsable | Heures hebd. | Type | Obl./opt. | Semestre | ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Introduction à l'histoire ancienne | Patrick Michel | 2 | Cours | Optionnel | Annuel | 6.00 |

Période Histoire médiévale

| Enseignements | Responsable | Heures hebd. | Type | Obl./opt. | Semestre | ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Guerre, États et sociétés entre Moyen Age et Temps modernes (XIIIe-XVIe s.) | Roberto Biolzi | 4 | Cours-séminaire | Optionnel | Automne | 8.00 |
| Nature et environnement au Moyen Age | Bernard Andenmatten | 2 | Cours-séminaire | Optionnel | Annuel | 8.00 |
| Du roi Arthur à Guillaume Tell : pour une histoire des héros et des héroïnes dans l'Occident médiéval | Roberto Biolzi | 4 | Cours-séminaire | Optionnel | Printemps | 8.00 |
| Voyages et cartographie au Moyen Age. Voir le monde et le dépeindre par les mots et l'image | Eva Pibiri | 2 | Cours-séminaire | Optionnel | Annuel | 8.00 |

Période Histoire moderne

| Enseignements | Responsable | Heures hebd. | Type | Obl./opt. | Semestre | ECTS |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Mariage, famille, sexualité entre réformes religieuses et révolution (1500 – 1800) | Sandro Guzzi-Heeb | 2 | Cours-séminaire | Optionnel | Annuel | 8.00 |
| De l'offre à la demande : le marché éducatif au siècle des Lumières | Sylvie Moret Petrini | 2 | Cours-séminaire | Optionnel | Annuel | 8.00 |
| Geôles et détenus : vivre la prison à la fin de l'époque moderne (1750-1830) | Simona Boscani Leoni | 2 | Cours-séminaire | Optionnel | Annuel | 8.00 |
| Salonnières, francs-maçons et économistes patriotes. La sociabilité des élites dans l'Europe du XVIIIe siècle | Damiano Bardelli | 2 | Cours-séminaire | Optionnel | Annuel | 8.00 |

Les crédits restants peuvent être choisis librement parmi les enseignements d'histoire proposés dans le cadre du groupe « Histoire internationale », sous-module enseignements à choix en science politique de la 2ème partie du Bachelor en science politique (page 13).

# Procédure d'inscription aux enseignements à choix libre (module à 24 ECTS) – ENSEIGNEMENTS SSP

1) Rendez-vous sur la page des inscriptions en ligne : www.unil.ch/inscriptions.

2) Dans le sous-module « Enseignements à choix », sélectionnez le sous-module « Enseignements à choix libre » :

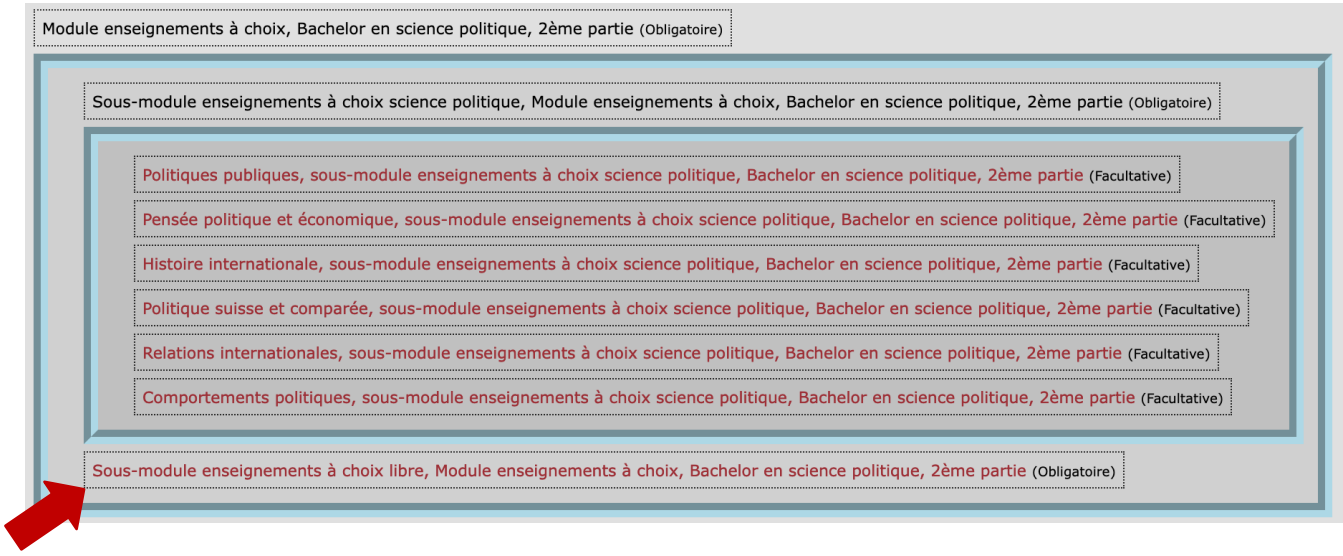


3) Si l'enseignement souhaité n'apparaît pas dans liste, cliquez sur les cases de type « *Enseignement à choix C1* », « *Enseignement à choix C2* », « *Enseignement à choix C3* » etc. avec un nombre de crédits correspondant à l'enseignement que vous recherchez.

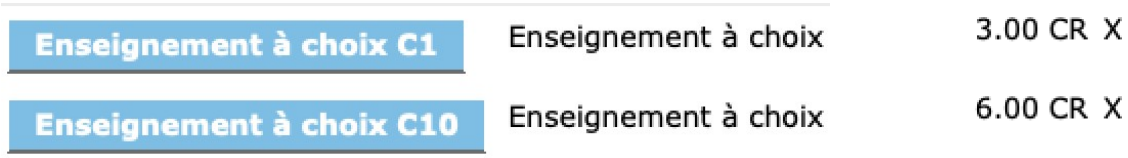


**Exemple 1 :** si vous souhaitez inscrire le cours « Cognition sociale », qui vaut 3 ECTS, vous cliquez sur une case « Enseignement à choix » correspondant à 3.00 CR.

**Exemple 2 :** Si vous souhaitez inscrire le cours « Sociologie de l'image », qui vaut 6 ECTS, vous cliquez sur une case « Enseignement à choix » correspondant à 6.00 CR.

4) **Une fenêtre dialogue s'affiche dans laquelle vous devez saisir le nom de l'enseignement recherché, dans la Faculté qui l'organise puis « chercher »:**

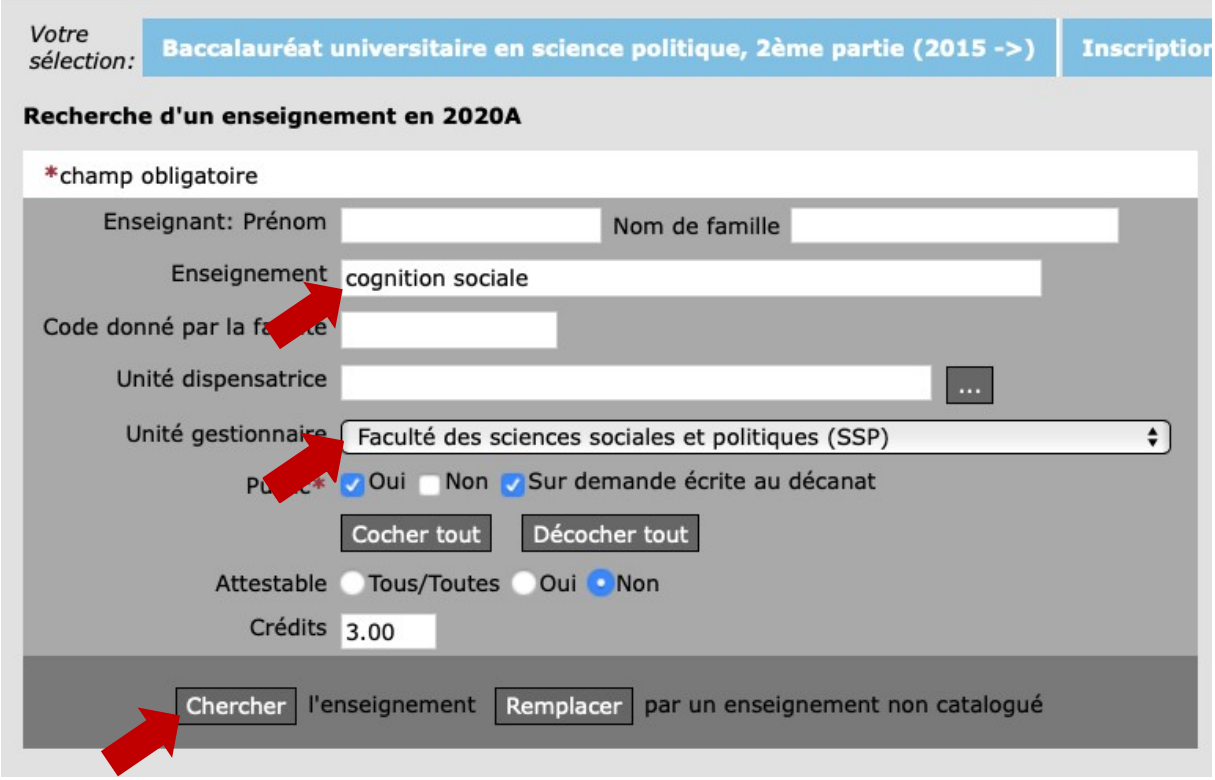


5) **Une nouvelle fenêtre de dialogue s'affiche dans laquelle il vous suffit de choisir l'enseignement et finaliser l'inscription :**

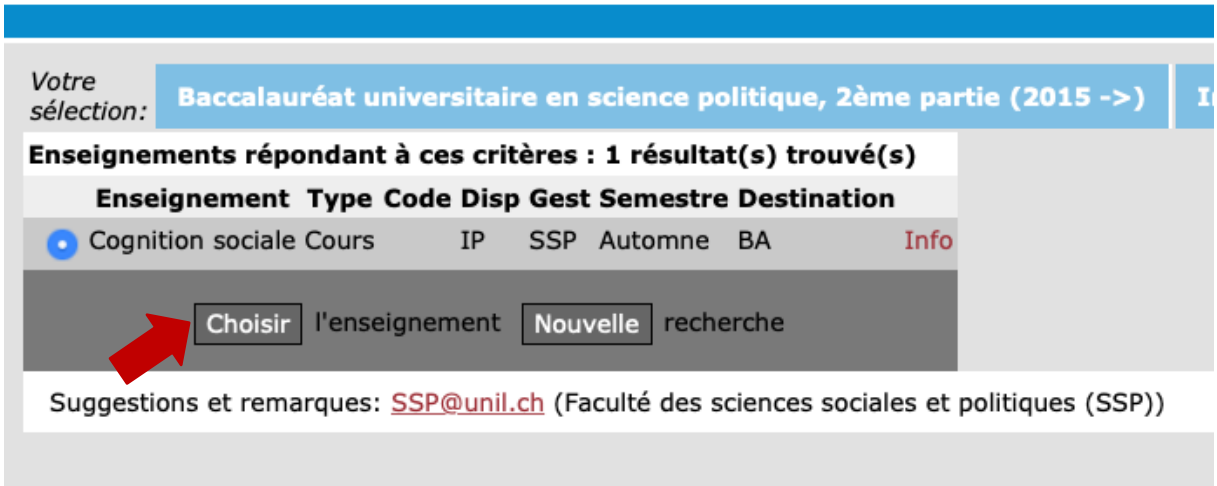


**N'oubliez pas de répéter l'opération pour les épreuves.**

**Si vous rencontrez des problèmes techniques avec l'inscription, adressez votre demande directement à ssp@unil.ch.**

# Inscription aux enseignements à choix libre (module à 24 ECTS) – ENSEIGNEMENTS HORS SSP

**Si vous souhaitez inscrire dans le module à choix libre des enseignements choisis en dehors de la Faculté des SSP (cours de langue, Lettres, HEC, Droit, FGSE, FTSR, EPFL, UNIGE, UNINE, etc.), il vous faut au préalable vérifier les délais et conditions d'inscription de l'institution concernée, puis déposer une demande de validation d'un enseignement hors SSP. Si votre demande est approuvée, l'enseignement sera ajouté par l'administration de la Faculté dans le portail des inscriptions et pourra être inscrit dans votre module à choix libre. Attention : il vous faut déposer un formulaire et obtenir l'aval de la conseillère aux études même si l'enseignement apparaît déjà dans la liste.**

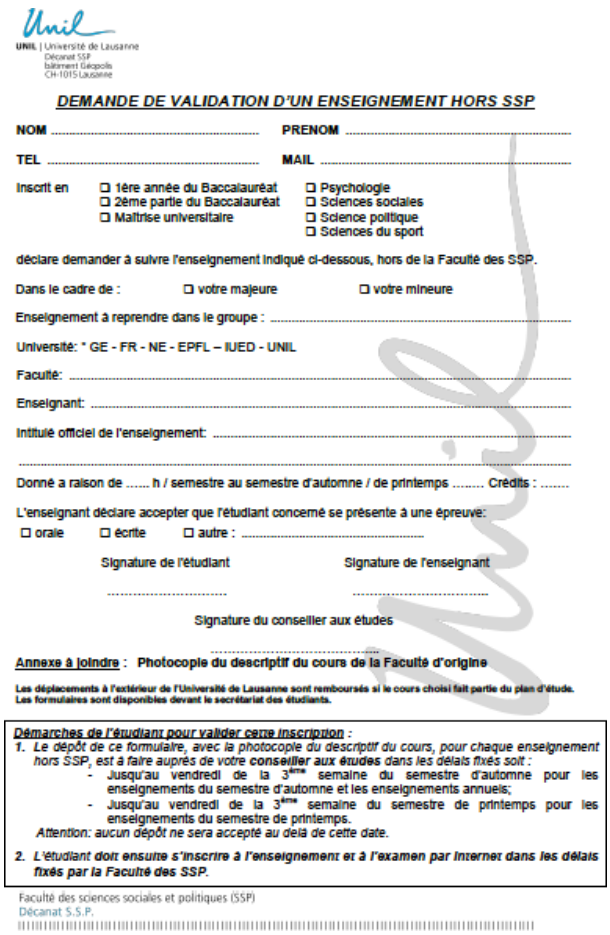

UNIL | Université de Lausanne
Décanat SSP
bâtiment Géopolis
CH-1015 Lausanne

**DEMANDE DE VALIDATION D'UN ENSEIGNEMENT HORS SSP**

NOM ..... PRENOM .....

TEL ..... MAIL .....

Inscrit en
- ☐ 1ère année du Baccalauréat
- ☐ 2ème partie du Baccalauréat
- ☐ Maîtrise universitaire
- ☐ Psychologie
- ☐ Sciences sociales
- ☐ Science politique
- ☐ Sciences du sport

déclare demander à suivre l'enseignement indiqué ci-dessous, hors de la Faculté des SSP.

Dans le cadre de : ☐ votre majeure ☐ votre mineure

Enseignement à reprendre dans le groupe : .....

Université: * GE - FR - NE - EPFL – IUED - UNIL

Faculté: .....

Enseignant: .....

Intitulé officiel de l'enseignement: .....

.....

Donné à raison de ..... h / semestre au semestre d'automne / de printemps ..... Crédits : .....

L'enseignant déclare accepter que l'étudiant concerné se présente à une épreuve:
☐ orale ☐ écrite ☐ autre : .....

Signature de l'étudiant ..... Signature de l'enseignant .....

Signature du conseiller aux études
.....

**Annexe à joindre : Photocopie du descriptif du cours de la Faculté d'origine**

**Les déplacements à l'extérieur de l'Université de Lausanne sont remboursés si le cours choisi fait partie du plan d'étude.**
**Les formulaires sont disponibles devant le secrétariat des étudiants.**

***Démarches de l'étudiant pour valider cette inscription :***

1. *Le dépôt de ce formulaire, avec la photocopie du descriptif du cours, pour chaque enseignement hors SSP, est à faire auprès de votre **conseiller aux études** dans les délais fixés soit :*
   - *Jusqu'au vendredi de la 3ème semaine du semestre d'automne pour les enseignements du semestre d'automne et les enseignements annuels;*
   - *Jusqu'au vendredi de la 3ème semaine du semestre de printemps pour les enseignements du semestre de printemps.*

   *Attention: aucun dépôt ne sera accepté au delà de cette date.*
2. ***L'étudiant doit ensuite s'inscrire à l'enseignement et à l'examen par Internet dans les délais fixés par la Faculté des SSP.***

Faculté des sciences sociales et politiques (SSP)
Décanat S.S.P.

Le formulaire est disponible en ligne au bas de la page : https://www.unil.ch/ssp/inscription-enseignements-examens **(LIEN VERS LE FORMULAIRE)**

Le formulaire dûment rempli, signé et accompagné du descriptif de l'enseignement, est remis à la conseillère aux études dans le délai réglementaire : jusqu'au vendredi de la 3e semaine du semestre d'automne pour les enseignements annuels et du semestre d'automne, et jusqu'au vendredi de la 3e semaine du semestre de printemps pour les du semestre de printemps.

Les demandes dûment remplies et les annexes peuvent être envoyées par email. Les formulaires papier peuvent être déposés dans la boîte aux lettres dans le couloir du Décanat.

Pour les enseignements donnés en ligne, ou en cas de difficulté de rencontre physique avec les enseignants, une signature électronique ou un email de confirmation de l'enseignant joint à l'envoi sont suffisants. **Les formulaires incomplets ne sont pas traités.**

Aucun accusé de réception n'est remis pour le dépôt des formulaires de demande de validation d'enseignements hors SSP. Dans la semaine qui suit le dépôt du formulaire et au plus tard avant la fin de la période d'inscription, les enseignements approuvés sont créés dans la base informatique et figurent dans la liste des enseignements qu'il est possible d'inscrire dans le module à choix libre.

L'enseignement demandé est ajouté à la liste du module à choix libre et doit être coché pour finaliser l'inscription.

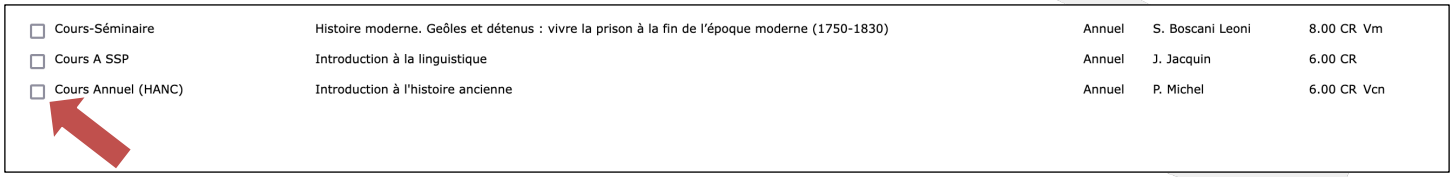

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| ☐ | Cours-Séminaire | Histoire moderne. Geôles et détenus : vivre la prison à la fin de l'époque moderne (1750-1830) | Annuel | S. Boscani Leoni | 8.00 CR Vm |
| ☐ | Cours A SSP | Introduction à la linguistique | Annuel | J. Jacquin | 6.00 CR |
| ☐ | Cours Annuel (HANC) | Introduction à l'histoire ancienne | Annuel | P. Michel | 6.00 CR Vcn |

**N'oubliez pas de répéter l'opération pour les épreuves.**

En ce qui concerne les enseignements de langue, la seule inscription au Centre de Langues ne suffit pas. Il faut nécessairement compléter l'inscription en ligne dans le plan d'étude en suivant les étapes présentées ci-dessus.

Pour qu'un enseignement soit inscrit dans votre plan d'études, il doit impérativement figurer sur la confirmation d'inscriptions aux enseignements et aux épreuves que vous pouvez imprimer à la fin de la procédure.

**Si vous rencontrez des problèmes techniques avec l'inscription, adressez votre demande directement à ssp@unil.ch.**

UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences sociales et politiques

# Règlement sur le Baccalauréat universitaire en science politique (Bachelor of Arts (BA) in Political Science)

---

Actualisation des renvois au RLUL approuvée par le Décanat le 13 février 2014 et adoptée par la Direction dans sa séance du 24 février 2014

Art. 3, 9, 10, 11, 25, 26, 27, 28, 29, 30 modifiés,
modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 11 décembre 2014 et adoptées par la Direction dans sa séance du 23 février 2015

Actualisation du renvoi au RLUL à l'art. 20 approuvée par le Conseil de Faculté du 2 juillet 2015 et mise en conformité avec le RGE des articles 5, 11, 12, 17, 19, 21, 25 et 27 adoptée par la Direction dans sa séance du 17 août 2015

Art. 4, 7, 15, 16, 17, 29, 30 modifiés,
modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 8 décembre 2016 et adoptées par la Direction dans sa séance du 13 février 2017

Art. 5, 6, 8, 13, 14, 16, 17, 18, 21, 23, 24, 25, 27, 29 et 30 modifiés,
modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 13 décembre 2018 et adoptées par la Direction dans sa séance du 22 janvier 2019

Art. 6, 7, 8, 17, 18, 20, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 modifiés,
modifications approuvées par le Conseil de Faculté le 11 mars 2021 et adoptées par la Direction dans sa séance du 4 mai 2021

## *REGLEMENT DE LA FACULTE DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES SUR LE BACCALAUREAT UNIVERSITAIRE EN SCIENCE POLITIQUE (BACHELOR OF ARTS IN POLITICAL SCIENCE)*

### *CHAPITRE PREMIER*
### *Dispositions générales*

**Art. premier**
**Formulation**

Comme mentionné à l'art. 6 de la Loi du 6 juillet 2004 sur l'Université de Lausanne (LUL), la désignation des fonctions et des titres dans le présent Règlement s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes.

**Art. 2**
**Objet, buts**

Le présent Règlement a pour but d'arrêter la procédure générale qui prévaut pour le Baccalauréat universitaire en science politique au sein de la Faculté des sciences sociales et politiques.

**Art. 3**
**Objectifs de formation**

La première année a pour vocation de faire acquérir aux étudiants des connaissances de base dans les domaines de la science politique, de l'histoire des idées politiques, des institutions politiques, de la recherche en sciences sociales (méthode), de l'économie politique et de l'histoire.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Etre capable de reconnaître, décrire et évaluer des fondamentaux de la pensée politique, économique et historique ;
- Maîtriser les outils conceptuels et analytiques pour appréhender de manière réflexive et critique les questions centrales de la science politique ;
- Savoir contextualiser et analyser les grands enjeux politiques, historiques et socio-économiques ;
- Maîtriser les processus fondamentaux d'une recherche scientifique en sciences sociales et savoir construire une problématique.

Les deuxième et troisième années sont consacrées aux objectifs suivants :

- Synthétiser et utiliser d'une manière réflexive les théories et concepts dans les différents domaines d'études de la science politique ;
- Evaluer les enjeux des cadres théoriques et des outils méthodologiques pour l'analyse des phénomènes politique, économique et historique ;
- Approfondir les connaissances méthodologiques qualitatives et quantitatives et être capable de les utiliser pour développer et traiter une question de recherche.

**Art. 4**
**Etendue, portée**

Les dispositions du présent Règlement sont applicables à tous les étudiants qui sont inscrits dans le cursus de Baccalauréat universitaire en science politique ; demeurent réservées les dispositions transitoires figurant à l'article 29.

Pour le surplus, le Décanat est compétent pour établir des Directives pour les situations qui ne sont pas expressément prévues par le présent Règlement.

**Art. 5**
**Conditions d'admission**

Sous réserve des art. 70 et suivants du Règlement d'application du 18 décembre 2013 de la loi

sur l'Université de Lausanne (ci-après : RLUL), peuvent s'inscrire comme étudiant régulier à la Faculté des sciences sociales et politiques (ci-après : Faculté des SSP), et se présenter aux évaluations en vue de l'obtention du grade, les personnes admises à l'immatriculation à l'Université de Lausanne. Pour le niveau baccalauréat universitaire, cette disposition est étendue aux :

1. Personnes qui ont réussi l'examen d'admission à la Faculté,
2. Personnes âgées de plus de 25 ans révolus qui satisfont aux critères des conditions d'immatriculation arrêtées par la législation universitaire.

Il n'y a pas d'inscription conditionnelle.

**Art. 6**
**Admission en cas d'exclusion antérieure**

Les étudiants qui ont été exclus d'une autre filière d'études de la Faculté des sciences sociales et politiques, d'une autre Faculté de l'UNIL ou d'une autre Haute Ecole suisse sont admis, sous réserve des art. 75, 78 et 78a RLUL.

**Art. 7**
**Equivalence et mobilité**

Conformément à l'art. 42 du Règlement de Faculté, au moment de l'admission dans un cursus d'études, le Décanat peut accorder des équivalences dans les situations suivantes :

- Suite à une période d'exmatriculation, lorsque l'étudiant se réinscrit dans le même cursus de la Faculté des SSP ;
- Sur la base d'études antérieures de l'étudiant, terminées ou non, lorsque l'étudiant s'inscrit dans un cursus de la Faculté des SSP ;
- Au terme d'une procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), lorsque l'étudiant fait valoir les acquis d'une activité professionnelle ;
- Au retour d'un séjour de mobilité, lorsque l'étudiant fait valoir les crédits ECTS acquis dans une autre université.

La procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est ouverte pour le cursus du Baccalauréat universitaire en science politique. La procédure de VAE est décrite dans la Directive 3.17 de la Direction relative à la validation des acquis de l'expérience (VAE) à l'Université de Lausanne.

Les équivalences sont accordées dans les limites fixées par la Directive 3.18 de la Direction relative à la reconnaissance de crédits ECTS ou équivalences.

Lorsque l'étudiant se réinscrit dans le même cursus de la Faculté des SSP suite à une période d'exmatriculation, toutes les évaluations qui y avaient été obtenues sont reprises en équivalence, pour autant qu'elles figurent encore au plan d'études.

Lors d'une inscription dans un nouveau cursus, y compris dans le cas de transfert dans une autre filière au sein de la Faculté ou au retour d'un séjour de mobilité, les équivalences ne peuvent être accordées que sur la base d'évaluations réussies d'enseignements de même nature et de même durée que ceux exigés dans la formation suivie dans la Faculté des sciences sociales et politiques. Aucune équivalence ne peut être accordée si une évaluation insuffisante ou éliminatoire a été précédemment obtenue, y compris si cette évaluation porte sur le même enseignement que celui qui figure dans le nouveau cursus d'études.

**Art. 8**
**Durée des études**

Le Baccalauréat universitaire en science politique comporte 180 crédits ECTS. Conformément au RGE, la durée normale des études à temps plein est de six semestres et la durée maximale de dix semestres. La durée normale des études à temps partiel est de douze semestres et la durée maximale de quatorze semestres

La durée maximale des études peut être réduite proportionnellement pour les étudiants au bénéfice d'équivalences.

La durée maximale des études peut être prolongée sur dérogation accordée par le Décanat, sur demande écrite justifiée par pièces de l'étudiant, pour des raisons d'ordre familial, professionnel ou d'atteinte à la santé, conformément à l'art. 48 al. 2 du Règlement de Faculté. Conformément au RGE, le nombre de semestres supplémentaires accordés par dérogation ne peut excéder deux semestres.

L'étudiant qui n'a pas terminé son cursus dans les délais fixés par le présent article ou dans les délais accordés par le Décanat est en échec définitif au cursus.

## *CHAPITRE II*
## *Organisation des études*

### Art. 9
### Abrogé

### Art. 10
### Abrogé

### Art. 11
### Structure des études

Le cursus de Baccalauréat universitaire en science politique correspond à un volume de travail de 180 crédits ECTS.

Le baccalauréat universitaire est constitué d'une partie propédeutique de 60 crédits ECTS et d'une seconde partie de 120 crédits ECTS.

La partie propédeutique est composée d'un module (60 ECTS).

La seconde partie est composée de trois modules : science politique – enseignements obligatoires (36 ECTS), méthodologie (30 ECTS) et enseignements à choix (54 ECTS)

L'accès à la seconde partie du baccalauréat universitaire est subordonné à la réussite de la propédeutique.

### Art. 12
### Enseignements

La structure du cursus, la répartition des crédits ECTS et des enseignements sont fixées dans le plan d'études qui fait l'objet d'un document distinct du présent Règlement.

Le plan d'études précise quels sont les enseignements obligatoires et les enseignements à choix.

Le plan d'études définit le type des enseignements, les crédits ECTS associés à chaque enseignement et leurs modalités d'évaluation.

Les crédits ECTS d'un enseignement ne peuvent être comptabilisés qu'une seule fois pour l'obtention du grade.

Les étudiants peuvent inscrire des enseignements et des évaluations dans un module jusqu'à concurrence du nombre de crédits ECTS à valider pour obtenir la réussite du module.

## *CHAPITRE III*
## *Evaluation des connaissances*

### Art. 13
### Acquisition des crédits ECTS

Sous réserve des dispositions du présent Règlement, du Règlement de Faculté et du RGE, le Décanat fixe la procédure relative aux évaluations.

L'acquisition des crédits ECTS correspondant à un enseignement est subordonnée à une évaluation, dont la forme et les modalités sont déterminées par la Commission de l'enseignement de la filière, sur proposition de l'enseignant, et arrêtées dans le plan d'études en conformité avec le RGE.

### Art. 14
### Inscription aux enseignements et aux examens

Les étudiants s'inscrivent aux enseignements et aux évaluations dans les délais et selon les modalités définis par le Décanat dans les périodes fixées par la Direction et après avoir satisfait aux conditions arrêtées dans les Règlements et dans le plan d'études. Ces délais sont impératifs.

Conformément au RGE, deux types principaux d'évaluations sont distingués : les examens et les validations.

Les évaluations sont présentées soit à la session qui suit immédiatement la fin des enseignements, soit à la session suivante comme suit :

- Pour les enseignements pour lesquels l'étudiant doit également s'inscrire à l'évaluation, l'étudiant peut choisir d'inscrire et de présenter l'évaluation soit à la session qui suit immédiatement la fin des enseignements, soit à la session suivante ;
- Pour les enseignements évalués par la modalité contrôle continu, l'évaluation se déroule obligatoirement durant le ou les semestres d'enseignement et son résultat est notifié à l'étudiant à la session suivant immédiatement la fin de l'enseignement ;
- Pour les enseignements de type séminaires, travaux pratiques (TP), pratiques de terrain (PT) et stages, l'évaluation est attribuée par l'enseignant à la session qui suit immédiatement l'enseignement ou à la session suivante. Les délais sont fixés par l'enseignant.

Pour être admis à l'évaluation, l'étudiant doit avoir rempli les exigences fixées par l'enseignant, par exemple la validation de travaux oraux ou écrits.

Le Décanat peut annuler l'inscription et prononcer l'échec à l'évaluation si les exigences fixées par l'enseignant n'ont pas été remplies.

### Art. 15
### Evaluations

Les enseignements font l'objet d'une évaluation sous la forme d'un examen ou d'une validation conformément au RGE.

Les évaluations des cours sont sanctionnées par une note. L'échelle des notes s'étend de 1 à 6 par demi-points, la note minimale de réussite est 4. Les notes acquises dans d'autres Facultés sont reprises telles quelles.

Les autres types d'enseignements et les stages font l'objet d'une validation donnée sous la forme d'une appréciation de réussite ou d'échec.

Les examens et validations ne peuvent pas se dérouler durant la semaine intercalaire, sauf dérogation de la Direction conformément au RGE.

## Art. 16
## Contenu des évaluations

Les évaluations portent sur les enseignements tels qu'ils ont été donnés au dernier semestre.

## Art. 17
## Absence injustifiée, fraude, plagiat

Le 0 ou l'appréciation « échoué » sanctionnent l'absence injustifiée, la fraude, la tentative de fraude ou le plagiat lors d'un examen ou d'une validation.

La commission d'une fraude ou à une tentative de fraude, entraîne pour son auteur l'attribution d'un 0 ou de l'appréciation « échoué » à toutes les évaluations liées à la session. De plus, une dénonciation est adressée au doyen, qui la transmet à la Direction, laquelle saisit le Conseil de discipline.

Pour le plagiat, l'étudiant est soumis sans restriction au *Code de déontologie en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses* de l'Université de Lausanne (Directive de la Direction 0.3) et à la Directive 3.15 de la Direction *Traitement des cas de plagiat dans le cadre de l'enseignement.*

L'enseignant responsable d'une évaluation qui soupçonne une tentative de plagiat constitue un dossier et le transmet au Décanat. Le Décanat qualifie l'infraction et l'éventuel plagiat selon les degrés de gravités prévus par la Directive de la Direction de l'Université de Lausanne 3.15.

Toute infraction qualifiée de plagiat de faible gravité, entraîne pour son auteur l'attribution d'un 0 ou de l'appréciation « échoué » à l'évaluation en question. En cas de circonstances aggravantes, l'attribution d'un 0 ou de l'appréciation « échoué » à toutes les évaluations liées à la session peut être prononcée sur décision du Décanat.

Toute infraction qualifiée de plagiat de forte gravité, entraîne pour son auteur l'attribution d'un 0 ou de l'appréciation « échoué » à toutes les évaluations liées à la session.

Les infractions consistant en un second plagiat de faible gravité ou un plagiat de forte gravité sont dénoncées au doyen, qui en réfère à la Direction, laquelle saisit le Conseil de discipline.

## Art. 18
## Notes définitives

La note définitive est celle qui va être prise en compte pour déterminer si l'étudiant réussit ou échoue au cursus. Elle correspond aux principes définis dans les alinéas suivants.

Les notes égales ou supérieures à 4 sont définitivement acquises.

En cas de seconde tentative à un examen ou à une validation, la meilleure des deux notes est enregistrée comme note définitive.

## Art. 19
## Notation

Les notes définitives égales ou supérieures à 4, ainsi que l'appréciation « réussi » sont *suffisantes*. Elles donnent droit à l'obtention des crédits ECTS.

Les notes définitives inférieures à 4 mais égales ou supérieures à 3 sont *insuffisantes*. Elles ne donnent pas droit à l'obtention des crédits ECTS, sauf si ceux-ci sont acquis dans la tolérance accordée par le présent Règlement d'études (Cf. Art. 25 et sqq.).

Les notes définitives inférieures à 3 ainsi que l'appréciation « échoué » sont *éliminatoires*. Elles

entraînent un échec définitif au cursus.

**Art. 20**
**Nombre de tentatives et règles en cas d'échec à une évaluation**

Pour chaque évaluation présentée au sein d'un cursus, le nombre de tentatives est au maximum de deux, sous réserve de l'alinéa 2 du présent article et de l'article 41 du RGE.

Les évaluations *suffisantes* à l'issue de la première tentative et les évaluations *insuffisantes* à l'issue de la première tentative appartenant à un ensemble à tolérance réussi ne peuvent pas être présentées en seconde tentative et sont définitives.

Toute évaluation échouée à l'issue de la première tentative et n'appartenant pas à un ensemble réussi peut faire l'objet d'une seconde et ultime tentative.

En cas d'échec à une évaluation, l'étudiant ne peut pas changer d'enseignement. Il doit obligatoirement utiliser une des possibilités suivantes :

- En cas d'échec à une évaluation, l'étudiant peut soit s'inscrire pour une seconde tentative à la session d'hiver suivant l'échec en cas d'échec aux sessions d'été ou d'automne et à la session d'été en cas d'échec à la session d'hiver, soit suivre une nouvelle fois l'enseignement ;
- Il peut aussi renoncer à la seconde tentative en décidant de garder sa première note, pour autant que cela soit possible selon les conditions de réussite prévues par le présent Règlement d'études.

**Art. 21**
**Retrait aux évaluations**

Sauf cas de force majeure, l'abandon ou le retrait à un examen — ou à une autre forme d'évaluation — qui est postérieur à l'inscription, est assimilé à un échec et entraîne un 0 ou l'appréciation « échoué ».

L'étudiant qui invoque un cas de force majeure présente une requête écrite au Décanat accompagnée des pièces justificatives, dans les trois jours au secrétariat de la Faculté.

Si le retrait est admis, l'étudiant est tenu de se présenter à la session d'hiver qui suit immédiatement en cas de retrait aux sessions d'été ou d'automne et à la session d'été qui suit immédiatement en cas de retrait à la session d'hiver.

Les examens — ou les autres formes d'évaluation auxquelles l'étudiant est inscrit — présentés par l'étudiant en dehors de la période de retrait restent soumis à évaluation.

**Art. 22**
**Notification des résultats**

Les résultats des examens et des autres évaluations sont notifiés par le Décanat à la fin de la session.

**Art. 23**
**Recours**

Les décisions de la Commission d'examens peuvent faire l'objet d'un recours.

Le recours relatif à l'évaluation d'un cursus d'études s'exerce par écrit, dans les trente jours qui suivent le jour de la publication des résultats. Il est motivé et est adressé au Décanat, qui le transmet à la Commission de recours.

Tout autre recours faisant suite à une décision d'un organe de la Faculté s'exerce par écrit, dans

les dix jours qui suivent la notification. Il est motivé et est adressé à la Direction

Tout recours doit être motivé et expliquer l'état de fait. Il peut notamment se fonder sur l'illégalité de la décision, un grief de vice de forme ou d'arbitraire ainsi que sur tout autre argument juridiquement pertinent.

Un recours déposé hors délai ou non motivé est déclaré irrecevable.

## *CHAPITRE IV*
## *Conditions de réussite et d'échec de la partie propédeutique*

### Art. 24
### Inscription et présentation des évaluations

L'étudiant inscrit dans un cursus à temps plein est tenu de s'inscrire et de se présenter à toutes les évaluations de la partie propédeutique au plus tard à la fin de sa première année d'études dans le cursus, faute de quoi il obtient un premier échec aux évaluations non inscrites.

L'étudiant inscrit dans un cursus à temps partiel est tenu de s'inscrire et de se présenter à toutes les évaluations de la partie propédeutique au plus tard à la fin de sa deuxième année d'études dans le cursus, faute de quoi il obtient un premier échec aux évaluations non inscrites.

### Art. 25
### Conditions de réussite de la partie propédeutique

Conformément aux possibilités prévues par l'article 35 du RGE en matière d'attribution des crédits ECTS, les crédits ECTS de ce cursus d'études sont attribués par « tolérance ». La somme des crédits ECTS liés aux évaluations réussies doit en conséquence atteindre un nombre minimum de crédits ECTS, fixé dans le présent article. Toutes les évaluations doivent avoir fait l'objet d'au moins une tentative. Lorsque le nombre de crédits ECTS correspondant aux évaluations réussies est supérieur ou égal au minimum requis et que les autres conditions fixées dans le présent article sont remplies, les crédits ECTS sont attribués en bloc. Lorsque le nombre de crédits ECTS correspondant aux évaluations réussies est inférieur au minimum requis, seules les évaluations ayant donné lieu à des notes/appréciations *insuffisantes* ou *éliminatoires* font l'objet d'une seconde tentative.

La réussite de la partie propédeutique — constituée d'un seul module — est subordonnée à l'obtention de notes/appréciations *suffisantes* pour un total de 48 crédits ECTS au moins, sous réserve que l'étudiant n'ait obtenu aucune note/appréciation *éliminatoire*. En conséquence, les notes *insuffisantes* sont autorisées à concurrence de 12 crédits ECTS dans la partie propédeutique.

La réussite de la partie propédeutique donne droit à 60 crédits ECTS.

### Art. 26
### Echec définitif

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient une note/appréciation *éliminatoire* à l'issue de ses deux tentatives à une évaluation.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant a plus de 12 crédits ECTS de notes *insuffisantes* dans la propédeutique à l'issue de ses deux tentatives.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant, inscrit dans un cursus à temps plein, n'a pas réussi la partie propédeutique à l'issue de la ou des deux session(s) suivant son quatrième semestre d'études dans le cursus du Baccalauréat universitaire en science politique ou dans le délai accordé par le Décanat.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant, inscrit dans un cursus à temps partiel, n'a pas réussi

la partie propédeutique à l'issue de la ou des deux session(s) suivant son sixième semestre d'études dans le cursus du Baccalauréat universitaire en science politique ou dans le délai accordé par le Décanat.

## *CHAPITRE V*
## *Conditions de réussite et d'échec de la seconde partie du baccalauréat universitaire*

### Art. 27
### Conditions de réussite de la seconde partie

Conformément aux possibilités prévues par l'article 35 du RGE en matière d'attribution des crédits ECTS, les crédits ECTS de ce cursus d'études sont attribués par « tolérance ». La somme des crédits ECTS liés aux évaluations réussies doit en conséquence atteindre un nombre minimum de crédits ECTS, fixé dans le présent article. Toutes les évaluations doivent avoir fait l'objet d'au moins une tentative. Lorsque le nombre de crédits ECTS correspondant aux évaluations réussies est supérieur ou égal au minimum requis et que les autres conditions fixées dans le présent article sont remplies, les crédits ECTS sont attribués en bloc. Lorsque le nombre de crédits ECTS correspondant aux évaluations réussies est inférieur au minimum requis, seules les évaluations ayant donné lieu à des notes/appréciations *insuffisantes* ou *éliminatoires* font l'objet d'une seconde tentative.

La réussite de la seconde partie du Baccalauréat universitaire — constituée de 3 modules — est subordonnée à l'obtention de notes/appréciations suffisantes pour un total de 96 crédits ECTS au moins, sous réserve qu'il ne dépasse pas la tolérance de notes insuffisantes autorisées par module décrite à l'alinéa suivant et qu'il n'ait obtenu aucune note/appréciation *éliminatoire*.

Les notes *insuffisantes* sont autorisées à concurrence de 6 crédits ECTS dans le module « science politique : enseignements obligatoires », de 6 crédits ECTS dans le module « méthodologie » et de 12 crédits ECTS dans le module « enseignements à choix ».

La réussite de la seconde partie du baccalauréat universitaire donne droit à 120 crédits ECTS.

### Art. 28
### Echec définitif

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient une note/appréciation *éliminatoire* à l'issue de ses deux tentatives à une évaluation.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient des notes *insuffisantes* pour plus de 24 crédits ECTS dans la seconde partie de son Baccalauréat universitaire à l'issue de ses deux tentatives.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant obtient des notes *insuffisantes* pour plus de 6 crédits ECTS dans le module « science politique : enseignements obligatoires », ou pour plus de 6 crédits ECTS dans le module « méthodologie » ou encore pour plus de 12 crédits ECTS dans le module « enseignements à choix » à l'issue de ses deux tentatives.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant, inscrit dans un cursus à temps plein, n'a pas réussi la seconde partie du baccalauréat universitaire à l'issue de la ou des deux session(s) suivant son dixième semestre d'études dans le cursus du Baccalauréat universitaire en science politique ou dans le délai accordé par le Décanat.

L'échec définitif est prononcé si l'étudiant, inscrit dans un cursus à temps partiel, n'a pas réussi la seconde partie du baccalauréat universitaire à l'issue de la ou des deux session(s) suivant son quatorzième semestre d'études dans le cursus du Baccalauréat universitaire en science politique ou dans le délai accordé par le Décanat.

## *CHAPITRE VI*
## *Dispositions transitoires et finales*

### Art. 29
### Dispositions transitoires

Les étudiants qui ont commencé le cursus de Baccalauréat universitaire en science politique à la rentrée académique de septembre 2015 ou 2016 restent soumis au Règlement sur le Baccalauréat universitaire en science politique entré en vigueur le 14 septembre 2015.

Les étudiants ayant commencé le cursus de Baccalauréat universitaire en science politique à la rentrée académique de septembre 2017 ou 2018 restent soumis au Règlement sur le Baccalauréat universitaire en science politique entré en vigueur le 1er janvier 2017.

Les étudiants ayant commencé le cursus de Baccalauréat universitaire en science politique à la rentrée académique de septembre 2019 ou 2020 restent soumis au Règlement sur le Baccalauréat universitaire en science politique entré en vigueur le 17 septembre 2019.

Le changement de numérotation du RLUL et le nouveau principe d'admission s'appliquent à tous les étudiants dès le 1er janvier 2021.

### Art. 30
### Entrée en vigueur

Ce Règlement entre en vigueur le 21 septembre 2021.

Il est applicable à tous les étudiants inscrits dans un cursus de Baccalauréat universitaire en science politique à la Faculté des sciences sociales et politiques dès sa date d'entrée en vigueur sous réserve des dispositions transitoires, prévues à l'article 29 du présent Règlement.

| | |
|---|---|
| Approuvé par le Conseil de Faculté<br>Le 11 mars 2021 | Adopté par la Direction<br>Le 4 mai 2021 |
| La Doyenne de la Faculté | La Rectrice de l'Université |
| Marie Santiago Delefosse | Nouria Hernandez |